



Communiqué de presse

Nanterre, le 5 novembre 2024

Loi Industrie Verte

AXA Financement Entreprises : AXA France renforce l'orientation de l'épargne de ses clients pour soutenir la croissance des entreprises

- AXA Financement Entreprises est le premier fonds ELTIF 2¹ proposé par AXA France et géré par AXA Investment Managers Paris² (AXA IM).
- Lancé dans le cadre de la Loi Industrie Verte, il permet aux épargnants particuliers d'investir dans des entreprises non cotées, notamment françaises, via des prêts non bancaires afin de financer leurs projets de développement.
- Disponible dans les principaux contrats d'assurance vie et de retraite individuelle en gestion pilotée en tant que support en unités de compte, il affirme la priorité d'AXA France d'accélérer la mobilisation de l'épargne des Français au bénéfice du tissu économique.
- En réponse aux ambitions de la Loi Industrie Verte, AXA France oriente 450 millions d'euros vers l'économie réelle.

« Avec AXA Financement Entreprises, AXA France met en œuvre l'innovation apportée par la Loi Industrie Verte et le règlement ELTIF 2 au service de l'industrialisation de la France et de l'Europe, de la création d'emplois et de la transition écologique. En finançant le développement économique des entreprises, nos clients donnent du sens à leur épargne, créant ainsi un cercle vertueux. AXA Financement Entreprises complète la gamme d'actifs réels et alternatifs en unités de compte d'AXA France qui représente déjà aujourd'hui 1,7 milliard d'euros, hors immobilier. » **Corinne Calendini**, Directrice générale d'AXA Vie Individuelle.

Permettre aux épargnants de financer le développement des entreprises non cotées

AXA Financement Entreprises est un Fonds Professionnel Spécialisé agréé Fonds Européen d'Investissement à Long Terme (ELTIF 2). Il offre la possibilité aux épargnants particuliers d'investir dans la dette privée, c'est-à-dire le financement par un emprunt non bancaire des entreprises non cotées, de diverses tailles et secteurs en Europe ou dans un État membre de l'OCDE³.

AXA Financement Entreprises est un nouveau support d'investissement en unités de compte inclus dans l'ensemble des profils de la gestion pilotée des principaux contrats d'assurance vie et PER d'AXA France, des prudents jusqu'aux

¹ Conformément au règlement européen relatif aux fonds européens d'investissement à long terme (FEILT ou ELTIF), tel que modifié et entré en vigueur le 10 janvier 2024. AXA Financement Entreprises a été agréé ELTIF 2 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 9 août 2024. Il s'agit du premier fonds "ELTIF 2" proposé par AXA France en tant que support en unités de compte et géré au sein d'AXA IM Alts par AXA IM Paris..

² La société de gestion de portefeuille du fonds, AXA Investment Managers Paris, pourra conclure une convention de délégation de gestion financière avec une société du groupe AXA qui assurera à ce titre une partie de la gestion financière des investissements en dette privée et des investissements en titres de capital, directement ou indirectement par le biais d'entités ou fonds sous-jacents, conformément aux règles d'investissement du fonds..

³ OCDE : L'Organisation de Coopération et de Développement Economique est une organisation internationale dont les pays membres – des pays développés pour la plupart – ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.



plus dynamiques. Il vient compléter la gamme « actifs réels et alternatifs » mise à disposition des épargnants. Cette gamme couvre désormais les 4 grands piliers de l'investissement non coté : l'immobilier, les infrastructures, le capital-investissement et la dette privée. Elle bénéficie de l'expertise d'AXA IM Alts⁴, la plateforme d'investissement d'AXA IM spécialisée dans les investissements non cotés, parmi les leaders mondiaux des investissements alternatifs.

L'investissement sur le support en unités de compte AXA Financement Entreprises supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et de la valorisation des actifs non cotés dans lesquels le fonds est investi.

AXA France va au-delà de la Loi Industrie Verte et oriente 450 millions d'euros vers l'économie réelle

La loi 2023-973 dite « Industrie Verte », désormais applicable, a notamment pour objectif de soutenir le tissu industriel français via le fléchage d'une partie des investissements en assurance vie vers des actifs non cotés pour financer l'économie réelle. La Loi s'applique uniquement aux investissements des profils dits « équilibrés » et « dynamiques » des gestions pilotées des nouveaux contrats d'assurance vie.

Pour accompagner l'ambition de la Loi Industrie Verte :

- AXA France va au-delà des exigences de la Loi en intégrant la gamme « actifs réels et alternatifs⁵ » au sein de **tous les profils de la gestion pilotée**, et ce pour **l'ensemble de ses contrats d'assurance vie et PER, y compris ceux déjà en cours**. Afin de respecter les profils d'investissement, du plus prudent au plus dynamique, la part investie en actifs non cotés est variable et pourra s'élever jusqu'à 20% de l'investissement en unités de compte.
- AXA France dote le fonds AXA Financement Entreprise d'un investissement de **300 millions d'euros** et procède à l'investissement de **150 millions d'euros** supplémentaires dans les deux Fonds Communs de Placements à Risques (FCPR) existants au sein de la gamme « actifs réels et alternatifs » :
 - AXA Avenir Infrastructure : lancé en 2020, ce fonds investit dans des projets ou sociétés d'infrastructure non cotées et d'équipements essentiels au fonctionnement de nos sociétés. Il représente 1 milliard d'euros d'encours sous gestion (au 30.09.2024).
 - AXA Avenir Entrepreneurs : lancé en 2021, ce fonds permet d'investir au capital d'entreprises non cotées via des prises de participations. Il représente aujourd'hui 320 millions d'encours sous gestion (au 30.09.2024).

A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Guillaume Borie, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège 7 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

RELATIONS PRESSE :

AXA France

Gustavo Coura Guimaraes :
gustavo.couraguimaraes@axa.fr
07.88.95.81.06
Catherine ALVES :
catherine.alves@axa.fr
06.81.27.00.09

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toutes ces données ont été établies sur la base d'informations comptables ou de marché. Les données comptables n'ont pas toutes été auditées

⁴ AXA Investment Managers Paris, la société de gestion de portefeuille du Fonds, est l'une des sociétés membres de la plateforme AXA IM Alts.

⁵ Hors immobilier.



Communiqué de presse

par le Commissaire aux comptes. Les informations et données financières fournies ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente ou de souscription d'instruments financiers, ni une offre de commercialisation d'instruments financiers.